

CONJONCTURE DE L'EMPLOI ET DU CHÔMAGE AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2000

Le dernier trimestre 2000 confirme le rythme élevé des créations d'emplois : 134 000 nouveaux postes sont comptabilisés dans les secteurs concurrentiels non agricoles. L'emploi total progresse de 139 000 postes, soit +533 000 sur un an. La construction (+61 000), l'industrie (+66 000) et, surtout, le tertiaire (+379 000) apportent leur contribution positive à ce résultat. L'effet de la réduction du temps de travail est pour sa part estimé à +165 000 sur l'année. Les entrées dans les mesures spécifiques de la politique de l'emploi continuent à décliner ; l'effet de la baisse du nombre des bénéficiaires sur l'emploi et sur le chômage est modéré.

La réduction du nombre de demandeurs d'emploi a retrouvé le rythme de la fin de 1999 et du début de 2000. Il y avait, fin décembre, 2 164 000 demandeurs d'emploi de catégorie 1 (-4,7 % sur trois mois). Le recul du chômage de longue durée est encore plus rapide (-7,6 %). Il représente désormais un tiers des DEFM de catégorie 1, contre 37 % un an auparavant.

Le dernier trimestre clôt une année riche en créations d'emplois

Sous l'effet de la bonne tenue de la consommation des ménages et, surtout, de la forte progression de l'investissement, le PIB des secteurs concurrentiels non agricoles (1) accélère au quatrième trimestre (+1,1 % après +0,6 % au troisième trimestre). Malgré un rythme de croissance économique légèrement en retrait par rapport à celui de la fin de l'année 1999, les créations d'emplois sont plus dynamiques : 134 000 emplois (+0,9 %) ont été créés dans les secteurs concurrentiels non agricoles sur le seul quatrième trimestre, soit un niveau légèrement supérieur aux fortes créations de chacun des trois premiers trimestres de l'année (graphique 1). Compte tenu de l'évolution de l'emploi du secteur non marchand (dont 4 000 emplois aidés) et des autres emplois, l'emploi total progresse de 139 000 postes (tableau 1).

(1) - Depuis le changement de base des comptes trimestriels, l'INSEE ne publie plus la série de PIB marchand non agricole. La DARES estime cette série en soustrayant du PIB total les valeurs ajoutées de l'agriculture et des services principalement non marchands.

Tableau 1
De l'emploi salarié des secteurs concurrentiels non agricoles à l'emploi total

| | Effectifs (données brutes en milliers) | Variations trimestrielles des effectifs (données CVS en milliers) | | | | | Variations annuelles des effectifs (données CVS en milliers) | |
|---|--|--|------------------------|-----------------------|------------------------|------------------------|--|------------|
| | | 1999 | 2000 | | | | 1999 | 2000 |
| | | 31 décembre | 4 ^{ème} trim. | 1 ^{er} trim. | 2 ^{ème} trim. | 3 ^{ème} trim. | | |
| Salariés des secteurs concurrentiels non agricoles | 14 137 | 111 | 128 | 127 | 117 | 134 | 391 | 506 |
| dont : | | | | | | | | |
| Industrie | 4 052 | 5 | 15 | 13 | 23 | 15 | -12 | 66 |
| Construction | 1 151 | 9 | 10 | 18 | 16 | 18 | 34 | 61 |
| Tertiaire | 8 934 | 97 | 103 | 97 | 78 | 101 | 369 | 379 |
| CES-CEC-CEV (*) et emplois jeunes | 509 | 12 | 8 | -1 | -1 | 4 | 55 | 10 |
| Autres emplois (**) | 8 695 | -5 | 5 | 7 | 5 | 1 | -72 | 17 |
| Emploi total (hors contingent) | 23 275 | 127 | 150 | 142 | 130 | 148 | 411 | 569 |
| Emploi total (y compris contingent) | 23 341 | 118 | 141 | 133 | 121 | 139 | 374 | 533 |

(*) - Contrats emploi-solidarité, contrats emploi consolidé et contrats emploi ville.
(**) - Salariés de l'agriculture, salariés en emploi non aidé de l'administration, de l'éducation, de la santé et action sociale, militaires du contingent et non-salariés.

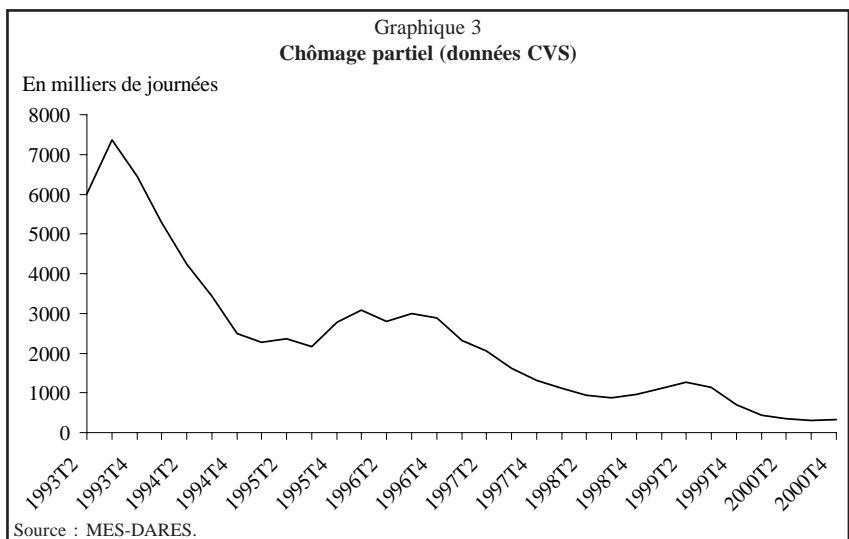
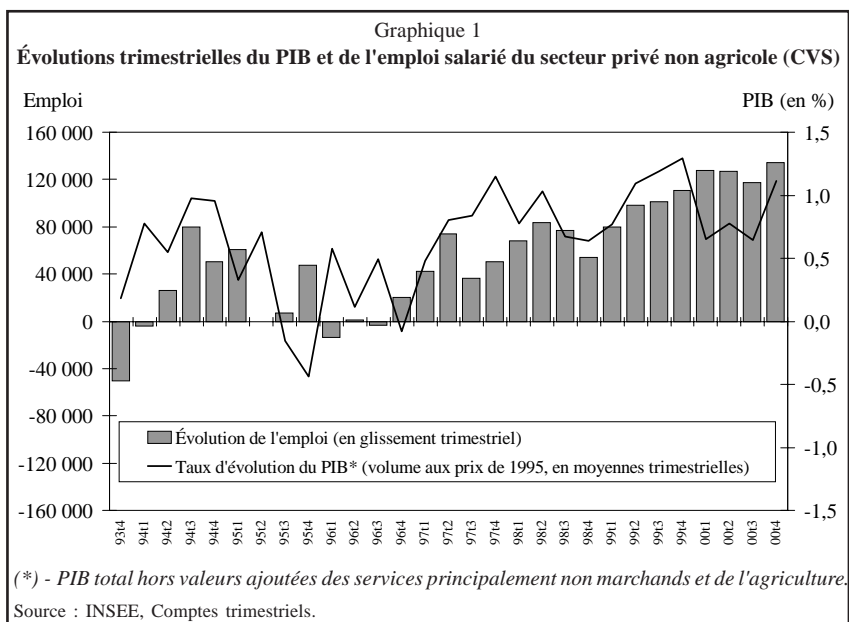
Sources : INSEE, MES-DARES, UNEDIC, estimations MES-DARES.

La construction et l'industrie poursuivent leur tendance positive, amorcée respectivement en 1998 et en 1999 (graphique 2) : la construction à un rythme plus soutenu (+1,5 % après +1,3 % au troisième trimestre), à l'inverse de l'industrie en léger retrait (+0,4 % après +0,6 %). Les établissements de plus de 50 salariés de ce secteur sont toutefois sur un rythme un peu plus dynamique (+0,5 %) (2). De son côté, le tertiaire continue de créer des emplois en grand nombre (101 000 postes supplémentaires, soit +1,1 %). Ce dynamisme est essentiellement dû aux secteurs des services aux entreprises et du commerce (+37 000 et +32 000 emplois).

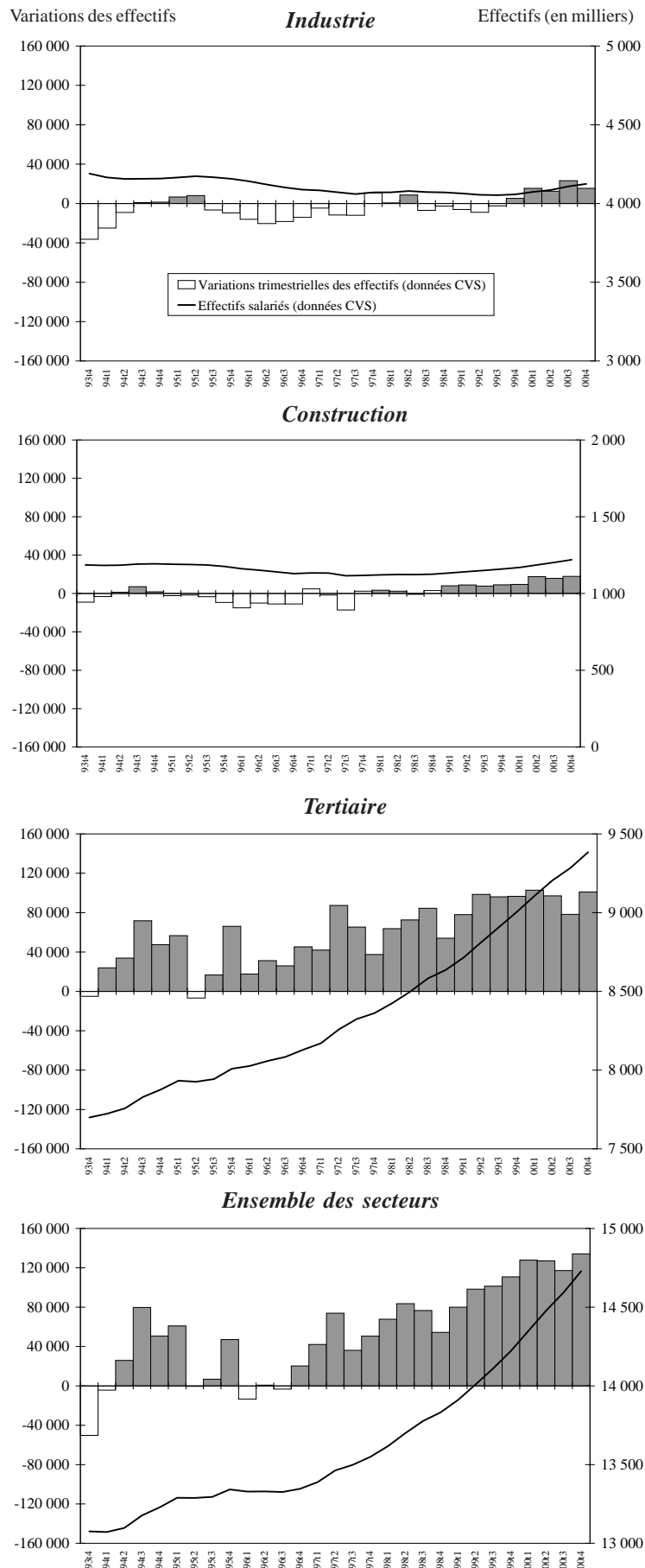
Sur l'année 2000, les secteurs concurrentiels non agricoles auront créé 506 000 emplois salariés, après 391 000 en 1999. L'emploi total, y compris contingent, progresse, lui, de 533 000 postes après 374 000 en 1999.

Le recours au chômage partiel diminue et laisse une part plus grande aux « circonstances exceptionnelles »

Le contexte favorable de croissance économique, associée à la réduction de la durée du travail, conduit les entreprises à faire moins appel que par le passé au chômage partiel. Avec 421 000 journées indemnisables ce trimestre, la demande a été réduite de



Graphique 2
Évolutions trimestrielles de l'emploi par grand secteur



Sources : MES-DARES, INSEE, UNEDIC.

l'ordre de la moitié par rapport au même trimestre de 1999, malgré une légère remontée en fin d'année (graphique 3).

La réduction des demandes de chômage partiel concerne essentiellement l'industrie (-57 %). Seules les industries agricoles et alimentaires, vraisemblablement sous l'effet des difficultés rencontrées par la filière bovine (3), ont multiplié par six leur nombre de journées demandées. Dans ce même mouvement, l'agriculture a accru son recours au chômage partiel de 14 %. Au sein du secteur tertiaire, dont la demande est restée stable, le commerce de viande a augmenté de 90 % par rapport au même trimestre de l'année précédente.

De ce fait, si la conjoncture économique reste la première cause invoquée de recours au chômage partiel (64 % des demandes), elle est en retrait par rapport au même trimestre de l'année précédente (88 %) : le motif « circonstances exceptionnelles » représente plus de 20 % de demandes, contre 2,5 % en 1999.

Baisse de la durée du travail

La durée hebdomadaire du travail à temps complet s'établit en moyenne à environ 36,6 heures à la fin du mois de décembre. Elle a baissé de 0,4 % au quatrième trimestre et de 3,7 % sur un an (4). Au 31 décembre 2000, un peu plus de 55 % des salariés à temps complet des entreprises de 10 salariés ou plus travaillent moins de 36 heures hebdomadaires, contre 23 % un an plus tôt.

(2) - Ce résultat est obtenu à partir de l'indicateur mensuel de création nette d'emplois salariés issu des déclarations mensuelles sur les mouvements de main-d'œuvre (DMMO). Voir Premières Informations Février 2001 - n°08.2.

(3) - Par circulaire du 20 décembre 2000, le taux maximum de prise en charge par l'État des indemnités versées par l'employeur a été porté à 100 % pour les entreprises de la filière bovine, entre décembre 2000 et juin 2001.

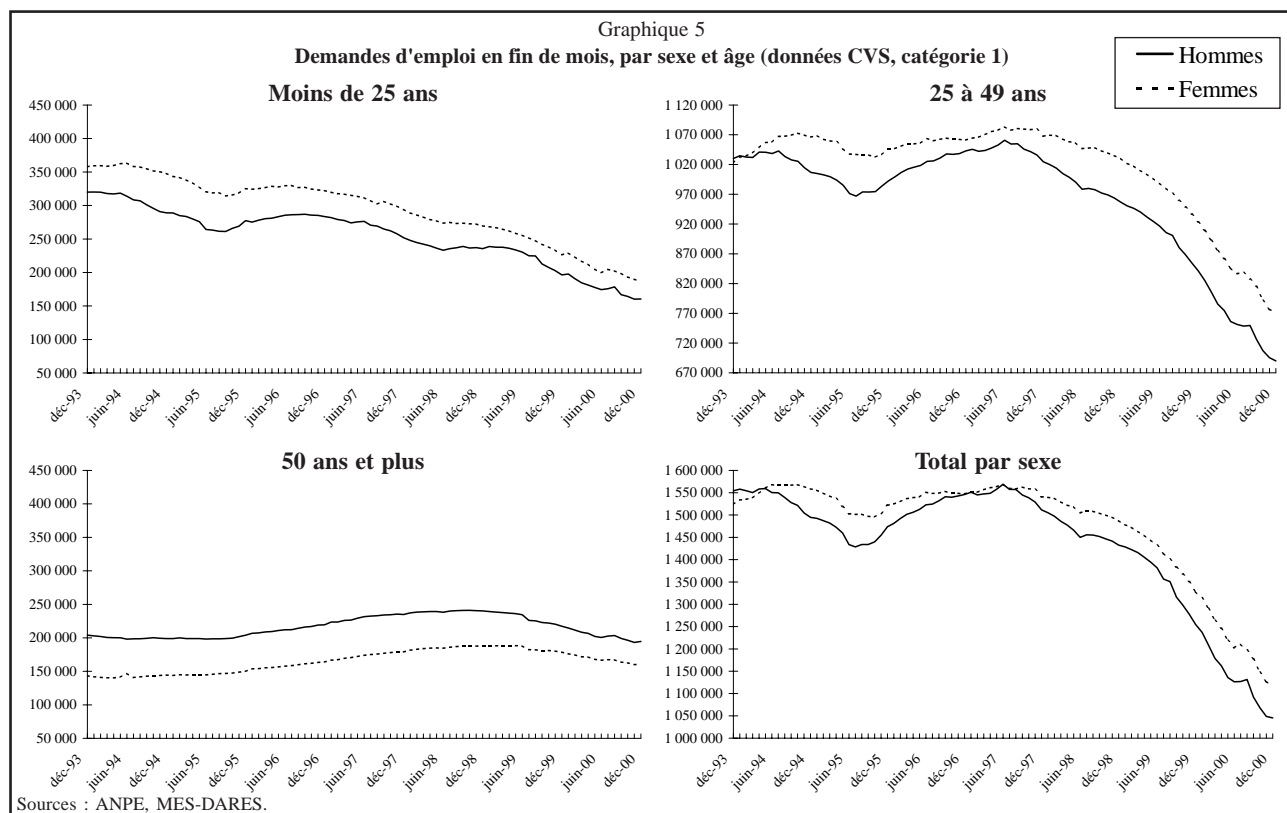
(4) - La baisse de cet indicateur pourrait surestimer la baisse effective de la durée collective, compte tenu de changements dans le mode de décompte de la durée effective lors du passage à 35 heures dans certaines entreprises.

Tableau 2

Demandes d'emploi en fin de mois, par sexe et âge (données CVS, catégorie 1)

| | décembre 1999 | déc.99/ sept. 99 | mars 2000 | mars 2000/ déc.99 | juin 2000 | juin 2000/ mars 2000 | septembre 2000 | sept.2000/ juin 2000 | décembre 2000 | déc.2000/ sept.2000 |
|-----------------|------------------|---------------------|------------------|----------------------|------------------|-------------------------|-------------------|-------------------------|------------------|------------------------|
| Moins de 25 ans | | | | | | | | | | |
| H. | 196 400 | -7,7 | 184 600 | -6,0 | 174 500 | -5,5 | 166 900 | -4,4 | 160 500 | -3,8 |
| F. | 226 400 | -6,6 | 217 000 | -4,2 | 199 500 | -8,1 | 198 700 | -0,4 | 186 700 | -6,0 |
| E. | 422 800 | -7,1 | 401 600 | -5,0 | 374 000 | -6,9 | 365 600 | -2,2 | 347 200 | -5,0 |
| 25 à 49 ans | | | | | | | | | | |
| H. | 841 100 | -4,5 | 785 700 | -6,6 | 751 400 | -4,4 | 726 200 | -3,4 | 690 100 | -5,0 |
| F. | 923 300 | -3,8 | 875 200 | -5,2 | 836 600 | -4,4 | 815 400 | -2,5 | 772 000 | -5,3 |
| E. | 1 764 400 | -4,1 | 1 660 900 | -5,9 | 1 588 000 | -4,4 | 1 541 600 | -2,9 | 1 462 100 | -5,2 |
| 50 ans et plus | | | | | | | | | | |
| H. | 217 300 | -2,5 | 208 400 | -4,1 | 200 500 | -3,8 | 199 100 | -0,7 | 194 600 | -2,3 |
| F. | 178 600 | -1,4 | 171 800 | -3,8 | 166 600 | -3,0 | 163 900 | -1,6 | 160 300 | -2,2 |
| E. | 395 900 | -2,0 | 380 200 | -4,0 | 367 100 | -3,4 | 363 000 | -1,1 | 354 900 | -2,2 |
| Total | | | | | | | | | | |
| H. | 1 254 800 | -4,7 | 1 178 700 | -6,1 | 1 126 400 | -4,4 | 1 092 200 | -3,0 | 1 045 200 | -4,3 |
| F. | 1 328 300 | -4,0 | 1 264 000 | -4,8 | 1 202 700 | -4,8 | 1 178 000 | -2,1 | 1 119 000 | -5,0 |
| E. | 2 583 100 | -4,3 | 2 442 700 | -5,4 | 2 329 100 | -4,7 | 2 270 200 | -2,5 | 2 164 200 | -4,7 |

Sources : ANPE, MES-DARES.



L'évolution de l'indice des prix (pour l'ensemble des ménages et hors tabac) reprend un rythme plus modéré (+0,1 %, contre +0,5 % au trimestre précédent). Sur un an la hausse des prix est de 1,6 % (graphique 4). La hausse du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés (SMB) augmente de +0,3 % au quatrième trimestre 2000 et +1,9 % sur l'année, et dégage donc des gains de pouvoir d'achat.

L'indice du salaire horaire de base des ouvriers (SHBO) croît quant à lui de 0,6 % au cours du quatrième trimestre 2000 (dont 0,2 point lié à la baisse de la durée du travail) et de 5,0 % sur l'ensemble de l'année.

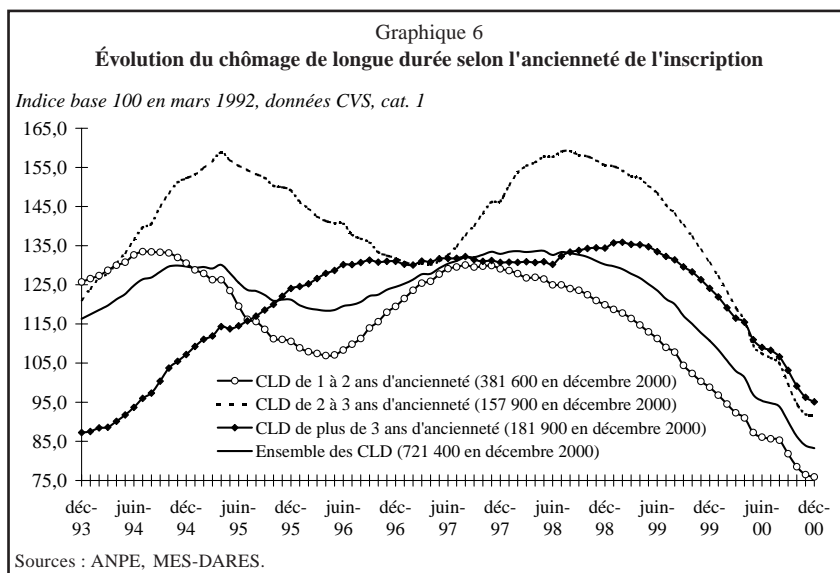
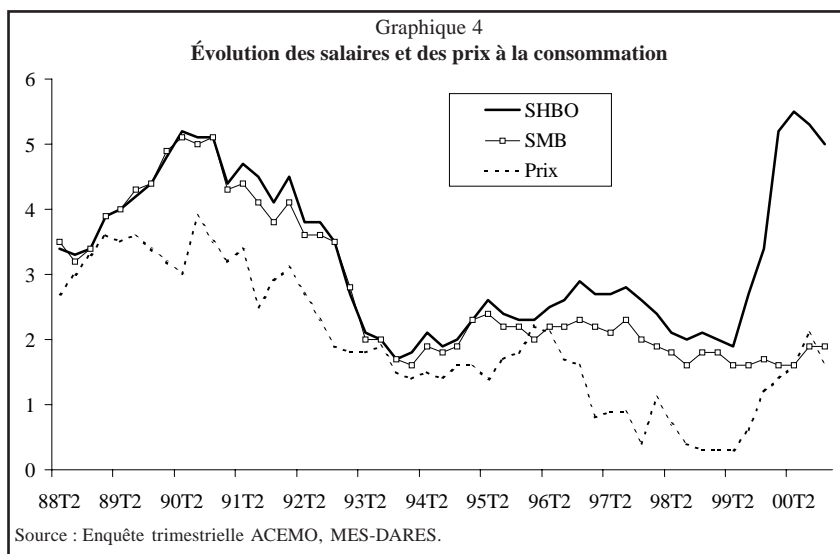
Le recul du chômage est à nouveau très marqué

Le nombre des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE continue de décroître à la fin de l'année 2000. Le quatrième trimestre se conclut sur un nombre de 2 164 200 demandeurs d'emploi de catégorie 1 (DEFM1), soit un repli de 4,7 % par rapport à fin septembre 2000 et de 16,2 % par rapport à la fin de l'année 1999.

La bonne orientation du marché du travail profite à tous les demandeurs d'emploi (tableau 2, graphique 5). Cependant, ce trimestre, l'amélioration bénéficie un peu plus aux fem-

mes qu'aux hommes, notamment aux plus jeunes d'entre elles : le nombre de demandeurs de moins de 25 ans diminue de 3,8 % pour les garçons et de 6 % pour les filles. Alors que l'amélioration bénéficie également, mais de façon plus modeste, aux demandeurs d'emploi de 50 ans et plus (-2,2 %).

La décreue du chômage de longue durée est particulièrement vive : -7,6 % entre fin septembre et fin décembre 2000 (graphique 6). Cette réduction se répercute sur tous les chômeurs de longue durée, quelle que soit l'ancienneté de leur demande. Ainsi, les effectifs des demandeurs ayant de



un à deux ans d'ancienneté décroissent de 7,2 %, ceux de deux à trois ans de 8,1 %, et ceux de plus de trois ans de 7,8 %. Fin 2000, il y a un quart de chômeurs de longue durée de moins qu'en 1999 (-30 % pour les demandeurs entre deux et trois ans d'ancienneté). Les chômeurs de longue durée représentent désormais un tiers de l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie 1, contre 37 % un an auparavant (5).

Les demandes d'emploi enregistrées au cours du trimestre sont en légère diminution (-0,3 %) (graphique 7). Les entrées faisant suite à un licenciement économique continuent de reculer (-6,3 %) ainsi que celles consécutives à une fin de contrat à durée déterminée (-2 %). Mais les autres types d'entrée (fin de mission d'intérim, licenciement autre qu'éco-

nomique) sont quasiment stables. Sur l'ensemble de l'année on observe aussi une baisse du total des entrées : les entrées pour fin de CDD confirment leur tendance à la baisse entamée fin 1998, mais les entrées sur fins de mission d'intérim sont reparties à la hausse à partir de la fin 1999, après une accalmie de quelques mois.

Les sorties de l'ANPE ont globalement progressé de 1,8 % au dernier trimestre par rapport au trimestre précédent ; parmi elles, les reprises d'emploi déclarées ont légèrement augmenté (+0,3 %) et les entrées en stage ont perdu du terrain (-4 %).

Suivant l'évolution des demandes d'emploi, le nombre de chômeurs au sens du BIT est en constante diminution (2 400 000 fin décembre). Le taux de chômage au sens du BIT continue donc de décroître : il s'établit à 9,2 %

à la fin du trimestre, soit 0,3 point de moins que fin septembre 2000 et 1,4 point de moins que fin 1999.

Si l'on considère l'ensemble des demandeurs d'emploi des catégories 1 et 6, la baisse du chômage est également sensible : -4,3 % ce trimestre, -15,9 % par rapport à décembre 1999. En un an, l'ensemble des demandes de catégorie 1, 2, 3, 6, 7 et 8 a reculé d'environ 440 000. De toutes ces catégories, seules les catégories 2, 3, 7 et 8 ont augmenté sur l'année (+56 000 en tout).

La forte création d'emplois en 2000 explique en grande partie la baisse du nombre de chômeurs au sens de la définition du BIT (-370 000), comme celle des demandeurs d'emplois appartenant aux catégories les plus proches de cette définition (catégories DEFM 1+2+3 hors activité réduite, -390 000). Cette baisse apparaît toutefois forte par rapport à celle calculée en rapprochant les évolutions de l'emploi et de la population active (6).

Politique spécifique de l'emploi : la baisse du nombre de nouveaux bénéficiaires se poursuit

Le nombre de nouveaux bénéficiaires de la politique de l'emploi continue de décroître (-5,3 % sur un an) (7) (tableau 4). Tous les grands chapitres de la politique de l'emploi contribuent à ce repli, à l'exception du programme « Trajet d'accès à

(5) - Le recul du chômage de longue durée est à rapprocher des actions engagées dans le cadre de l'opération « Nouveau Départ » qui vise à fournir aux demandeurs d'emploi un service personnalisé. Un peu plus de 1 100 000 demandeurs d'emplois ont été pris en charge dans le cadre de ce programme au cours de l'année 2000, dont environ 620 000 chômeurs de longue durée.

(6) - La hausse de la population active résulte de son évolution « spontanée », à partir des projections tendancielles de taux d'activité et de la démographie, mais aussi de l'effet de flexion des taux d'activité lié à la conjoncture, et de l'évolution du nombre de stages et prétraitements.

(7) - Il s'agit des flux d'entrée des nouveaux bénéficiaires des spécifiques de politique d'emploi. Ces entrées peuvent diminuer, ou augmenter, sur une période, alors que l'évolution du nombre des bénéficiaires en fin de période (stock) varie selon les entrées de la période et les entrées antérieures.

l'emploi » (Trace). Deux ans après son lancement, ce projet d'accompagnement des jeunes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle progresse légèrement (+1,4 % sur un an), contribuant à la bonne tenue des actions de formation en alternance qui s'adressent aux jeunes (voir encadré).

Les entrées dans les dispositifs d'aide à l'emploi dans le secteur marchand reculent très légèrement (-0,1 % sur un an). Cette quasi-stabilité recouvre des évolutions très contrastées. Les mesures d'abaissement des coûts salariaux, du fait du recul des entrées en abattement temps partiel et en contrats initiative-emploi (CIE), accueillent un nombre nettement plus réduit de nouveaux bénéficiaires. En revanche, l'ensemble des formations en alternance, mais aussi l'aide aux chômeurs créateurs repreneurs d'entreprises (ACCRES) et l'insertion par l'économique, accueillent plus de bénéficiaires.

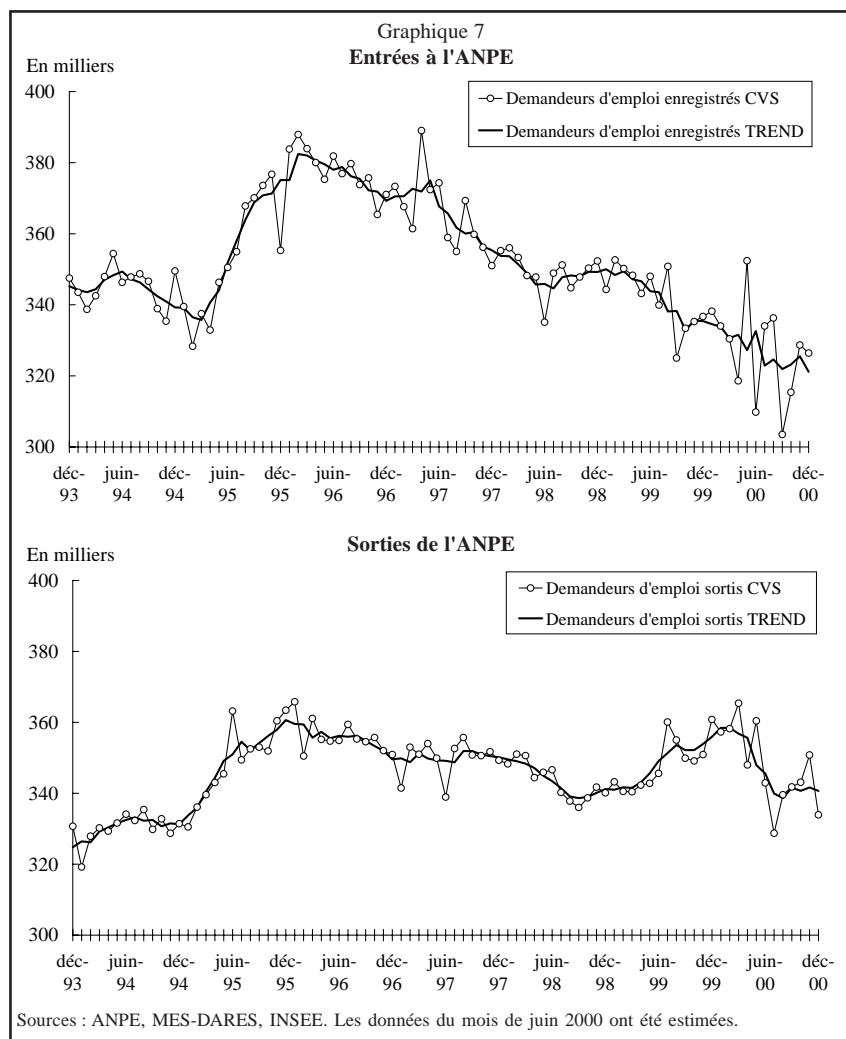
Les entrées en emploi aidé dans le secteur non marchand continuent à se replier (-6,3 %) : le vif redressement des contrats-emploi jeune et la poursuite de la progression des contrats-emploi consolidé (CEC) ne compensent pas la forte diminution des contrats-emploi solidarité (CES).

Les entrées en stages d'insertion et de formation à l'emploi (SIFE), qui s'adressent aux demandeurs d'emploi de longue durée et constituent l'essentiel des actions d'insertion et de formation à l'intention des adultes, continuent de décroître (-14 %).

La conjoncture favorable s'y prêtant, les mesures d'accompagnement des restructurations liées aux licenciements économiques sont moins sollicitées (-27 %).

Effet prépondérant des mesures de baisse des cotisations sociales et de la RIT sur l'emploi et sur le chômage

Alors que le volume global des nouvelles entrées dans les dispositifs spécifiques a nettement baissé par rapport au dernier trimestre de l'année 1999, la diminution du nombre total de bénéficiaires est plus modérée (-1,8 % sur un an), confirmant le



retournement observé en fin de troisième trimestre (-1,2 %). D'une part, la baisse du nombre de bénéficiaires se poursuit dans les dispositifs d'aide à l'emploi dans le secteur marchand, dans les actions de formation ou dans les mesures d'accompagnement des restructurations. D'autre part, l'emploi non marchand aidé ne progresse plus que sur un rythme ralenti, tout comme le nombre de bénéficiaires de l'ARPE et de dispensés de recherche d'emploi.

Dans le secteur non marchand, la baisse du nombre de bénéficiaires de CES (-16 %) s'accélère en fin d'année 2000 (-16 %) et n'est que partiellement atténuée par la progression des CEC (+11 %). L'augmentation du nombre de bénéficiaires du dispositif nouveaux services - emplois jeunes ralentit (+19 %), mais contribue toujours activement à la croissance de l'emploi.

Dans le secteur marchand, alors que le nombre de bénéficiaires de formations en alternance augmente, trois

mesures contribuent principalement à la réduction de l'emploi aidé : les CIE (-12 %), l'abattement temps partiel, sous l'effet des dispositions prévues dans la seconde loi sur les « 35 heures » (-6 %), et le dispositif des conventions de coopération qui s'est achevé à l'été 2000.

Du côté des mesures de retrait d'activité, alors que la baisse du nombre de bénéficiaires de stages se poursuit au même rythme, celle des conventions de conversion s'accélère en fin d'année (-36 %). De plus, même en incluant la mise en œuvre du nouveau dispositif CATS (Cessation d'Activité de certains Travailleurs Salariés) depuis le milieu de l'année 2000, les retraits anticipés d'activité financés par l'État sont en diminution. Le nombre de bénéficiaires de l'ARPE continue lui d'augmenter, mais sur un rythme ralenti (+3 %), de même que celui des dispensés de recherche d'emploi (DRE) (+7 %).

En s'appuyant sur l'évaluation des effets nets de chaque dispositif spé-

Tableau 4
La politique spécifique de l'emploi au quatrième trimestre 2000
(Résultats trimestriels bruts : données arrêtées au 19 février 2001)

France métropolitaine

| Dispositifs | FLUX | | Évolution (en %) 2000T4 / 1999T4 | STOCKS en fin de trimestre 2000T4 | Glissement annuel (en %) | | | |
|--|---|----------------|---|--|--------------------------|--------------|------------------|--------------|
| | 1999T4 | 2000T4 | | | 2000T1 | 2000T2 | 2000T3 | 2000T4 |
| | Emploi aidé dans le secteur marchand | 401 700 | | | 401 100 | -0,1 | 1 549 000 | -1,3 |
| Abaissement de coûts salariaux | 130 400 | 105 900 | -18,8 | 868 000 | -5,4 | -7,1 | -8,1 | -8,6 |
| Abattement temps partiel | 62 600 | 43 600 | -30,3 | 454 000 | 2,0 | 0,0 | -2,9 | -6,3 |
| Exonérations pour l'embauche de salariés | 27 200 | 28 600 | 5,0 | 157 000 | 4,2 | 3,0 | 2,3 | 1,0 |
| CRE + CIE | 40 600 | 33 700 | -17,0 | 258 000 | -15,4 | -15,4 | -14,1 | -12,2 |
| Formations en alternance | 189 500 | 205 300 | 8,4 | 612 000 | 5,9 | 6,8 | 6,4 | 6,4 |
| Contrat d'apprentissage | 120 100 | 125 200 | 4,2 | 385 000 | 5,4 | 5,3 | 3,9 | 3,0 |
| Contrat de qualification | 49 700 | 58 000 | 16,6 | 168 000 | 6,4 | 6,5 | 6,7 | 9,4 |
| Contrat de qualification adulte | 1 500 | 2 100 | 43,3 | 7 000 | ns | ns | ns | ns |
| Contrat d'adaptation ou d'orientation | 18 100 | 20 000 | 10,4 | 51 000 | 0,1 | 9,5 | 15,5 | 15,3 |
| Aide à la création d'emploi et d'activités | 9 200 | 9 300 | 1,8 | 23 000 | 3,8 | 2,5 | -1,6 | 1,6 |
| ACCRES (a) | 9 200 | 9 300 | 1,8 | 23 000 | 3,8 | 2,5 | -1,6 | 1,6 |
| Insertion par l'économique | 72 600 | 80 500 | 10,9 | 45 000 | 0,2 | -9,9 | -11,5 | 0,0 |
| Entreprises d'insertion | 3 800 | 2 800 | -27,6 | 7 000 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Associations Intermédiaires (b) | 68 800 | 77 800 | 13,1 | 38 000 | 0,2 | -11,2 | -13,3 | 0,0 |
| Emplois aidés dans le secteur non marchand .. | 151 200 | 141 800 | -6,3 | 516 000 | 9,4 | 5,9 | 3,0 | 1,4 |
| Contrat Emploi-Solidarité | 100 800 | 86 400 | -14,3 | 187 000 | -7,1 | -8,3 | -11,8 | -16,2 |
| Contrat Emploi-Consolidé | 28 900 | 31 700 | 9,8 | 125 000 | 13,4 | 10,9 | 9,5 | 11,3 |
| Contrat Emploi Ville | 900 | 600 | -30,9 | 2 000 | -41,4 | -37,7 | -39,3 | -38,2 |
| Contrat Emploi Jeune | 20 600 | 23 000 | 11,6 | 202 000 | 38,6 | 26,3 | 20,4 | 18,6 |
| Actions d'insertion et de formation Adultes | 69 600 | 59 400 | -14,6 | 56 000 | -17,0 | -14,0 | -13,7 | -16,7 |
| Stage d'Ins.et de Form. à l'Emploi (c) | 60 100 | 51 700 | -14,0 | 50 000 | -20,0 | -14,2 | -12,9 | -15,9 |
| Stage d'Accès à l'Entreprise (c) | 7 400 | 6 300 | -14,8 | 5 000 | 14,5 | -3,4 | -11,8 | -17,9 |
| Stage FNE-cadres (c) | 2 100 | 1 400 | -31,7 | 1 000 | -19,5 | -39,0 | -41,9 | -33,3 |
| Trajet d'accès à l'emploi (*) | 17 400 | 17 600 | 1,4 | nd | nd | nd | nd | nd |
| Accompagnement des restructurations | 36 000 | 26 300 | -27,0 | 138 000 | -17,0 | -16,6 | -16,1 | -16,7 |
| Convention de Conversion (d) | 21 500 | 16 200 | -24,8 | 26 000 | -11,3 | -20,6 | -27,4 | -36,1 |
| Mesures du FNE (d) | 9 000 | 6 000 | -33,5 | 6 000 | -35,3 | -29,8 | -23,2 | -17,8 |
| Pré retraite Allocation Spéciale FNE (d) | 2 500 | 1 800 | -29,5 | 60 000 | -19,8 | -20,0 | -19,1 | -18,9 |
| Pré retraite Progressive (d) | 3 000 | 2 300 | -21,3 | 41 000 | -13,4 | -11,5 | -10,6 | -9,0 |
| Cessation anticipée de certains travailleurs salariés (CATS) | 0 | 1 400 | ns | 6 000 | ns | ns | ns | ns |
| Allocation de remplacement pour l'emploi | 12 600 | 6 700 | -46,5 | 87 000 | 16,7 | 10,4 | 8,7 | 2,6 |
| Dispense de recherche d'emploi | - | - | - | 349 000 | 15,3 | 15,7 | 8,8 | 7,3 |
| Ensemble | 671 000 | 635 200 | -5,3 | 2 694 000 | 1,5 | 0,2 | -1,2 | -1,8 |

(*) - Le total général ne comprend pas TRACE, ce dispositif regroupant des bénéficiaires passés dans diverses mesures.

N.B. : - Pour certaines mesures, les variations de flux et de stocks d'un trimestre à l'autre sont soumises à de fortes variations saisonnières.

- Tous les flux d'entrées correspondent à des embauches ou des contrats signés, sauf : (a) nombre de bénéficiaires ; (b) nombre de personnes mises à disposition au cours du dernier mois du trimestre, non cumulable ; (c) entrées en stage ; (d) premiers paiements.

nd : non disponible ; ns : non significatif.

Sources : DARES, CNASEA, ANPE, UNEDIC.

cifique, les variations du nombre de bénéficiaires ont pour impact global une baisse de 5 000 emplois sur l'année 2000 ; sur le seul quatrième trimestre, la contribution totale est neutre. En tenant compte des formations et des dispositifs de retrait anticipé d'activité, l'effet des moindres entrées dans l'ensemble des dispositifs spécifiques (hors DRE) conduit à un impact sur le chômage estimé à +15 000 sur le seul quatrième trimestre 2000, et à +40 000 sur l'ensemble de l'année. Toutefois, si l'on tient compte des DRE, l'effet global sur le chômage est

de +15 000 entre décembre 1999 et décembre 2000, et de +10 000 de septembre à décembre 2000.

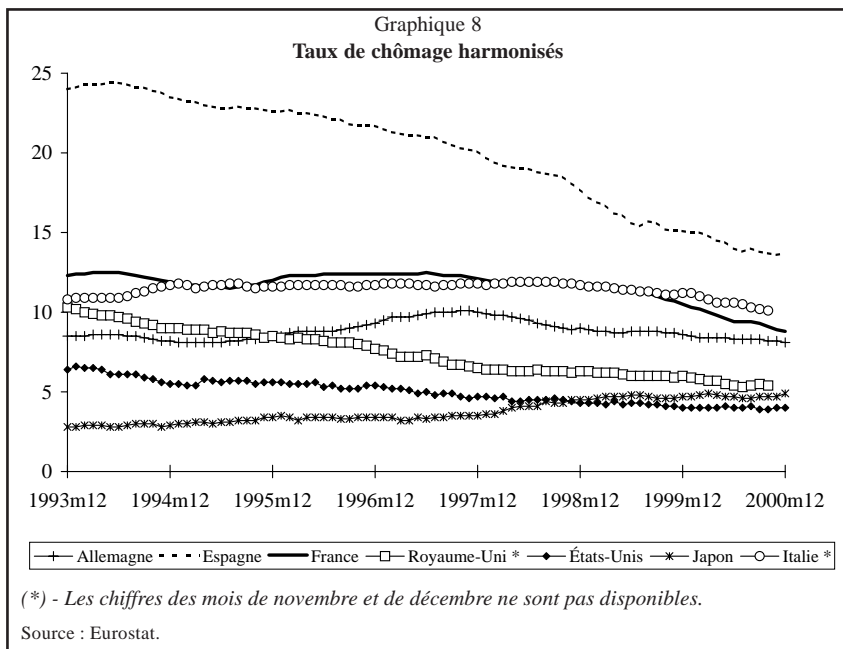
Outre ces dispositifs spécifiques, les mesures générales d'aide à l'emploi ont des effets importants sur la baisse du chômage. Ainsi, la baisse de cotisation sociale-employeurs (8) sur les bas salaires a encore des effets sur l'emploi estimés à 20 000 sur un an au quatrième trimestre 2000 (-15 000 sur le chômage). Surtout, les effets sur l'emploi de la réduction collective du temps de travail sont estimés à +165 000 sur l'année 2000 (-130 000

sur le chômage), dont 20 000 sur le dernier trimestre de l'année, en ralentissement par rapport au trimestre précédent.

(8) - Il s'agit ici des baisses de cotisations sociales, hors celles liées à la RTT, c'est-à-dire les exonérations sur les bas salaires entre le SMIC et 1,3 SMIC.

Baisse plus modérée du chômage, voire légère reprise, chez nos principaux partenaires

Au quatrième trimestre de l'année 2000, la baisse du chômage est plus forte en France que chez ses principaux partenaires (graphique 8). Le taux de chômage harmonisé (9) a diminué en France de 0,5 point sur le dernier trimestre et de 1,7 point sur un an, redescendant en fin d'année en dessous de 9 %. Pour l'Italie, les résultats sont également favorables (-0,4 point au troisième trimestre 2000, soit -1,0 sur un an). En Allemagne, l'amélioration est plus timide (-0,2 point sur le quatrième trimestre et -0,5 point sur l'ensemble de l'année) : le taux atteint 8,1 % en fin d'année.



Ailleurs, les résultats sont plutôt en retrait par rapport au bilan effectué au trimestre précédent. La réduction du chômage a ralenti en Espagne ce trimestre (-0,1 point, -1,4 point sur un an), conduisant à 13,8 % fin décembre. Le Japon enregistre une hausse de 0,2 point (4,9 % fin décembre). Depuis maintenant deux trimestres l'indicateur augmente aux États-Unis, mais globalement, sur l'ensemble de l'année, il reste stable

à 4,0 %. Au Royaume-Uni, il augmente de 0,1 point sur un trimestre, mais baisse de 0,6 point sur un an : à la fin octobre il était de 5,4 %.

DARES (*)

(9) - Le taux de chômage est harmonisé et désaisonnalisé par Eurostat. Il peut être différent du taux de chômage BIT estimé par l'INSEE pour la France.

(*) - Odile Brégier, Raphaël Cancé, Joëlle Chazal, Hubert Denis du Péage, Emilie Quéma, Frédéric Lerais, Stéphanie Mas, Vladimir Passeron.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis, rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie 01.44.38.24.43. www.travail.gouv.fr (Rubrique Emploi puis Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.

Secrétariat de rédaction : Catherine Demaison et Evelyn Ferreira. Maquettistes : Guy Barbut, Myriam Garric, Daniel Lepesant. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JC DM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : La Documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - <http://www.ladocfrancaise.gouv.fr> PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 711,71 F (108,50 Euros) - Europe (TTC) : 747,79 F (114 Euros) - DOM-TOM (HT, avion éco.) : 741,23 F (113 Euros) - Autres pays (HT, avion éco.) 760,91 F (116 Euros) - Supplément avion rapide : 45,92 F (7 Euros). Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.

TRACE, UN PROGRAMME À VISÉE MULTIPLE

Le programme Trajectoire d'Accès à l'Emploi (TRACE) a été mis en place par la loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions (article 5) Ce programme propose aux jeunes de 16 à 25 ans, en difficulté et confrontés à un risque d'exclusion professionnelle, un parcours individualisé destiné à leur permettre l'accès à un emploi durable (CDI ou CDD d'au moins six mois).

Le pilotage est assuré localement par le réseau des Missions Locales et des Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation (PAIO) : mise en œuvre et le suivi du programme, prise en compte de l'ensemble des dispositifs d'accueil des jeunes, organisation de l'entrée des jeunes dans le dispositif, coordination de l'intervention des prescripteurs.

Les opérateurs sont chargés de la construction des parcours des jeunes et de leur accompagnement, la réalisation des actions constituant ces parcours étant confiée aux différents prestataires. Ces opérateurs peuvent être la mission locale, la PAIO, l'agence locale pour l'emploi (ALE), mais aussi d'autres organismes externes.

Le parcours d'insertion est établi avec un référent unique qui a la charge du suivi du jeune.

Les jeunes visés sont les plus éloignés de l'emploi. Les difficultés qu'ils rencontrent sont liées à la combinaison de deux séries de facteurs : une sortie du système scolaire sans diplôme, ni qualification professionnelle (niveau VI et V bis (1)), des handicaps sociaux, personnels et familiaux. Une priorité forte est donnée aux jeunes issus des quartiers relevant de la politique de la ville et des zones de revitalisation rurale.

Les parcours d'insertion ainsi définis peuvent utiliser, d'une part, les mesures de formation professionnelle et les actions d'accompagnement proposées par les régions et, d'autre part, les dispositifs visant l'accès direct à l'emploi. L'objectif initial du programme est l'accès, pour la moitié des jeunes, à un emploi durable. Dès la conclusion d'un tel contrat, les jeunes sortent du programme. On ne dispose pas actuellement du nombre précis des jeunes bénéficiaires de TRACE, ou qui ont ainsi accédé à un emploi.

Les jeunes entrés dans TRACE bénéficient d'un accompagnement personnalisé et continu, pendant une période pouvant durer jusqu'à 18 mois. Ils bénéficient d'une rémunération lorsqu'ils exercent, pendant leur parcours, une activité salariée ou suivent un stage de formation. Leur protection sociale est assurée pendant l'ensemble du parcours et ils peuvent avoir accès à des aides d'urgence versées par les Fonds départementaux ou locaux d'Aide aux Jeunes (FAJ).

Quels jeunes bénéficient de TRACE ?

Les préconisations du programme prévoyaient un flux d'entrée de l'ordre de 100 000 jeunes jusqu'à la fin 2000. Aujourd'hui, et malgré un lancement difficile, l'objectif est en passe d'être atteint : entre le début du programme et le 30 décembre 2000, plus de 86 000 jeunes sont entrés au sein du programme TRACE, dont plus de 17 000 au dernier trimestre 2000, à comparer aux 11 000 entrées du trimestre précédent.

Les jeunes bénéficiaires du programme TRACE sont neuf fois sur dix déjà connus du réseau des missions locales et PAIO avant leur entrée. Il s'agit de façon légèrement majoritaire de jeunes hommes. Environ neuf sur dix sont de nationalité française. Une grande partie a entre 19 et 21 ans (43 %), les autres jeunes se partageant à parts égales entre les classes 16-18 ans et 22-25 ans.

Le tiers des jeunes bénéficiaires est de niveau VI et un quart de niveau Vbis. Une très grande majorité a quitté le système scolaire depuis assez longtemps avant d'intégrer le programme. Cependant, près d'un cinquième intègre désormais le programme moins d'un an après sa sortie du système scolaire.

Concernant la prise en charge par les organismes sociaux, moins des deux tiers sont affiliés à la Sécurité Sociale et seulement un sixième est allocataire ou ayant droit revenu minimum d'insertion. Un sixième également perçoit l'allocation unique dégressive.

Les missions locales et les PAIO restent les principaux organismes chargés de l'orientation des jeunes vers le programme TRACE (98 %), les ALE prenant en charge en moyenne 2 % des jeunes.

L'effet du programme TRACE

Parmi les jeunes actuellement présents dans le dispositif TRACE, plus d'un sur trois est en emploi (dont plus du tiers en CES), un sur cinq en formation et près d'un sur deux en recherche d'emploi accompagnée.

Conformément aux objectifs fixés par le programme, près de la moitié des sorties constatées du dispositif se font vers l'emploi (dont trois quarts vers un emploi durable), plus du quart correspond à des abandons, un cinquième reste sans solution. Ajoutons qu'une partie des jeunes intégrant le programme TRACE doit préalablement résoudre des problèmes financiers ou de logement. L'objectif de TRACE est dès lors d'établir une procédure d'insertion sociale autant que professionnelle.

(1) - Niveau VI : effectif sortant du 1er cycle du second degré et des formations professionnelles en un an
Niveau Vbis : effectif sortant de 3ème et des classes du second cycle court professionnel avant la classe terminale.